

RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS DE LOISIR CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL VÉTÉRANS SAISON SPORTIVE 2023/2024 (DU 01.09.2023 AU 31.08.2024)

1 - DÉFINITION

Le Championnat de France individuel vétérans permet aux judokas âgés de 30 ans et plus de se confronter lors d'une grande animation nationale. Les judokas ayant participé à une compétition internationale senior (compétitions donnant obtention de points aux Ranking list Continentales ou Internationales) depuis le 01/09/2021 ne sont pas autorisés à participer.

2 - ANNÉES DE NAISSANCE

F1/M1 30 - 34

F2/M2 35 - 39

F3/M3 40 - 44

F4/M4 45 - 49

F5/M5 50 - 54

F6/M6 55 - 59

F7/M7 60 - 64 (étranglement interdit)

F8/M8 65 - 69 (étranglement interdit)

F9/M9 70+ (étranglement interdit)

3 - SEXE :

FÉMININ ET MASCULIN

4 - NATIONALITÉ :

FRANÇAISE ET ÉTRANGÈRE

5 - GRADES-LICENCES-IDENTITÉ-CERTIFICAT MÉDICAL

Ceinture verte minimum

- Deux années de licence FFJDA dont celle de l'année en cours.
- Contrôle de l'identité du licencié par l'intermédiaire du passeport sportif ou de tout autre support permettant de justifier l'identité
- Certificat médical d'Absence de Contre-Indication (CACI) à la pratique du judo ou questionnaire médical annuel établi à la prise de licence en fonction du règlement médical

Règlement médical – Titre II – Article 7 et suivants

6 - RELATION GRADE CHAMPIONNAT :

OUI

7 - PARTICIPANTS

Le championnat de France ne se fait pas sur sélection mais selon les critères de participation suivant :

CONDITIONS DE PARTICIPATION POUR LES METROPOLITAINS

Avoir participé dans la saison en cours à au moins deux tournois labellisés vétérans.

Être inscrit sur la Ranking List de la saison 2023-2024.

HORS QUOTA

Le champion de France vétérans 2023 est qualifié directement pour le championnat 2024.

CONDITIONS DE PARTICIPATION POUR LES DOM-TOM ET LES FRANÇAIS QUI RÉSIDENT À L'ÉTRANGER

Avoir participé à un tournoi labellisé Excellence ou A ou à un championnat départemental, régional ou national 1ère 2ème division ou 3ème division senior.

CONDITIONS DE PARTICIPATION POUR LES ÉTRANGERS

Être licencié en France et justifier d'au moins deux timbres de licences dont celui de l'année en cours.

8- FORMULE DE COMPÉTITION

Cf. Code sportif – Paragraphe J – Organisation – 3/ Formule de compétition
Accompagnant autorisé

9 - ARBITRAGE :

IJF

10- TEMPS DE COMBAT

≤M6/F6 = 3 minutes

M7/F7 et plus = 2 minutes et 30s

11- CATEGORIES DE POIDS

Féminines : -48kg ; -52kg ; -57kg ; -63kg ; -70kg ; - 78kg ; +78kg

Masculines : -60kg ; -66kg ; -73kg ; -81kg ; -90kg ; -100 kg ; +100kg

12- AUTRE

En fonction du nombre de participants le Directeur sportif de la compétition peut regrouper des catégories de poids ou des années de naissance.